



## PROCHAINS RECYCLAGES POUR ARBITRES

- A1 et A2 : le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 à LOUVAIN-LA-NEUVE (salle COUBERTIN) de 9h00 à 16h00
- LIGUE et PROVINCIAL LIEGE : le vendredi 6 septembre 2013 à GRIVEGNEE (internat) dès 19h00

[www.handball.be](http://www.handball.be)

# **Team Time Out**

**A partir de la nouvelle saison 2013-2014, une nouvelle modification concernant le 'Team Time Out' sera d'application (ce nouveau règlement est déjà en vigueur dans d'autres fédérations de l'EHF, lors de rencontres de coupe d'Europe et en Ligue du Bénélux) :**

1. A partir de la saison 2013-2014, chaque équipe a, par rencontre, la possibilité de demander 3 Team Time Out suivant les modalités précisées ci-dessous.
2. L'équipe visitée fournira 3 (trois) cartes vertes (format A5) Team Time Out par équipe en prévoyant les impressions T1, T2 et T3.
3. Au début de la première période de jeu, le responsable d'équipe reçoit les cartes T1 et T2 qu'il peut utiliser durant cette première période pour demander un Team Time Out (dans l'ordre T1, T2) quand son équipe est en possession du ballon.
4. Au cas où une équipe n'utilise aucune des deux cartes durant la première période, la carte T1 est rendue aux officiels de table. Au cas où l'équipe n'a utilisé que la carte T1, la carte T2 reste valable pour la deuxième période.
5. Au début de la seconde période, le responsable d'équipe reçoit dans tous les cas la carte T3.
6. Les cartes T2 et T3 peuvent être utilisées durant la seconde période pour demander un Team Time Out quand l'équipe demanderesse est en possession du ballon.  
Précision : **une seule** des deux cartes peut être utilisée durant les 5 dernières minutes de la rencontre.
7. Entre la demande, par la même équipe, de deux Team Time Out se succédant, l'autre équipe doit être en possession du ballon

## **RAPPELS IMPORTANTS**

### ***A comme***

#### **Affiliation :**

Pour prendre part aux championnats ou à d'autres compétitions officielles, les joueurs doivent être affiliés à leur club depuis au moins 5 jours. Exemple : un joueur dont la carte d'affiliation porte le cachet postal du 1<sup>er</sup> septembre peut participer à un match le 5 septembre.

#### **Age :**

Un joueur âgé de 18 ans accomplis est autorisé à s'aligner en seniors. Maximum 4 joueurs de 16 ans à 18 ans peuvent être alignés dans une équipe seniors.

Pour les clubs qui alignent une équipe « juniors » ou qui engagent des joueurs dans une équipe mixte « juniors », l'âge minimum pour évoluer en division(s) « Ligue » est de 16 ans accomplis.

En D1 et D2 nationales dames, une joueuse peut être alignée lorsqu'elle a atteint 15 ans accomplis.

En D1 LFH dames, une joueuse peut être alignée à partir de 14 ans accomplis.

Tout joueur peut participer aux rencontres dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

Tout joueur de la catégorie d'âge « cadets » peut participer aux rencontres dans la catégorie d'âge « juniors ».

#### **Assurance :**

La LFH est assurée par la société ETHIAS. Les déclarations d'accidents doivent être encodées via leur site extranet.

### ***C comme***

#### **Carte d'arbitre :**

Chaque arbitre pratiquant reçoit du secrétaire général de sa ligue, une carte d'arbitre qui lui donne accès gratuit à tous les matches joués sous le contrôle de l'URBH. Le conjoint et les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, d'un arbitre désigné pour diriger un des matches cités ci-dessus ou pour remplir la fonction de secrétaire/ chronométrateur pendant un match de Coupe d'Europe, un match international ou une finale de Coupe de Belgique, ont aussi droit à l'accès gratuit à condition de prévenir préalablement le club visité du nombre de personnes accompagnantes.

#### **Carte de légitimation :**

Chaque membre de comité ou commission reçoit une carte personnelle, renouvelée chaque année, lui donnant accès gratuit pour deux personnes à tous les matches joués sous le contrôle de l'URBH.

#### **Colle - Principe général :**

- a. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») est interdit pendant toutes les rencontres jeunes organisées par les Ligues (jusque y compris la catégorie « cadets »).
- b. L'usage de colle lavable (ou de tout autre moyen « collant » lavable) pendant TOUTES les autres rencontres (nationales, ligues) est limitée à l'application du produit sur les mains.
- c. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») sur toute autre partie de l'équipement sportif est TOUJOURS INTERDIT.

#### **Correspondant responsable :**

Seul le secrétaire du club est qualifié pour recevoir du SG, toute la correspondance du club, tant celle concernant le secrétariat que celle concernant la gestion financière. Toute la correspondance du club de même que les licences d'affiliation doivent être signées par le secrétaire. Seuls les documents signés par celui-ci sont reçus valablement par la ligue. Tout avis relatif à un changement de secrétaire doit être transmis au SG de sa ligue par lettre signée par le président et le trésorier du club.

#### **Coupe de Belgique**

- Les ½ finales messieurs se jouent en une seule manche alors que les finales dames se jouent en aller-retour en principe durant le même week-end.
- Le F4 pour les messieurs est supprimé.

#### **Couleurs :**

- A. Quand l'équipement de l'équipe visitée ne se différencie pas suffisamment de celui annoncé comme 1<sup>ère</sup> couleur de l'équipe visiteuse, les arbitres doivent obliger le club visiteur à porter un maillot d'une autre couleur.
- B. Lorsque le club visiteur s'aligne dans un équipement avec d'autres couleurs que celles annoncées, il sera obligé de jouer avec un équipement d'une autre couleur.
- C. L'équipe qui refuse de respecter l'obligation qui découle du présent article (refus qui doit être acté par les arbitres), peut perdre le match par le score de forfait sur décision de la commission compétente.

## **Cuissard :**

Si un joueur choisit de porter un cuissard sous son short, les deux devront être de la même couleur.

## ***D comme***

### **Déclassement des joueurs :**

#### Article 623 LFH : Passage d'une équipe dans une autre équipe

1. Un joueur est réputé titulaire de la division supérieure à partir du moment où il a été aligné pour 4 matches officiels dans cette division.
2. Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au premier janvier précédent la saison en cours) titulaires de la division supérieure peuvent-être alignés lors d'une rencontre de division inférieure.
3. Le passage de joueur d'une division à l'autre n'est autorisé qu'à partir du moment où il n'y a pas plus de 2 divisions d'écart entre elles.
4. Le déclassement n'est plus autorisé à partir du moment où, pour au moins une des deux divisions concernées, les plays-offs/plays-downs débutent.
5. Le joueur déclassé en infraction au présent article est sanctionné comme joueur non-qualifié (article 625).
6. Si la division inférieure est la plus basse de toutes et que l'équipe qui y est alignée renonce, avant le début du championnat, à toute montée éventuelle, le présent article ne s'applique pas.

#### Article 623 URBH :

Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au 1<sup>er</sup> janvier précédent la saison en cours) peuvent être alignés lors d'une même journée de compétition officielle dans plusieurs équipes de divisions nationales seniors d'un même club.

Par journée de compétition officielle, on considère le week-end du calendrier concerné et les jours de la semaine qui le précèdent (en cas de rencontre avancée). Si une rencontre doit être rejouée, ne peuvent être pris en considération que les joueurs qui étaient qualifiés pour la rencontre initialement jouée.

### **Délégué au terrain :**

Le délégué au terrain (affilié au club visité) doit être âgé de 18 ans au moins.

### **Doping :**

L'usage du doping lors de rencontres de handball est interdit. La définition du doping et de l'utilisation de doping, ainsi que la procédure de contrôle, sont déterminées par les règlements de l'I.H.F., les directives du C.O.I.B. et par la réglementation légale en la matière. La suspension pour dopage infligée à un joueur par toute autorité compétente est automatiquement d'application pour toutes les compétitions organisées sous l'autorité de l'URBH/LFH à condition que celle-ci en ait été officiellement avertie et qu'elle ait immédiatement averti le club et le joueur concernés.

#### Autorisation pour usage thérapeutique :

En ce qui concerne les affiliés de la L.F.H., une simple attestation médicale du médecin du sportif vaut autorisation pour usage à des fins thérapeutiques.

En pratique, il n'est plus nécessaire d'envoyer une demande d'A.U.T. au secrétariat LFH. L'affilié(e) en question devra être en possession d'une copie de l'attestation médicale délivrée par le médecin ; une autre copie pouvant être envoyée au secrétariat L.F.H. (sans obligation mais par sécurité) avant l'activité sportive.

## ***E comme***

### **Entraîneur/coach :**

- Un entraîneur/coach ne peut entraîner, ni coacher, 2 équipes de la même série. Dans les divisions nationales, il ne peut être également joueur dans la même division.
- Les entraîneurs des différentes équipes alignées en championnat doivent être détenteurs d'une licence d'entraîneur valable pour une saison sportive.

L'importance de la licence variant en fonction de la division concernée. Le club désirant engager un entraîneur originaire d'une fédération étrangère doit introduire une demande d'équivalence des titres auprès de la Commission Pédagogique.

### **Etranger :**

a) Détermination de la qualité de belge ou assimilé (621 B).

Pour l'application du présent article, est considéré comme belge :

- 1) celui qui est considéré comme tel par le Code Civil, y compris celui qui a obtenu sa naturalisation ;
- 2) celui qui est signalé comme tel par les bureaux de l'Etat Civil ;
- 3) les joueurs de nationalité d'un pays de la Communauté Européenne (étranger européen) ;
- 4) le joueur sans nationalité, à condition qu'il n'ait pas appartenu à un club étranger hors Communauté Européenne et qu'il satisfasse aux conditions d'affiliation prescrites à l'article 241 B (voir ci-dessous). Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.
- 5) tout joueur de nationalité étrangère hors C.E. qui, pendant 5 ans a joui d'un droit légitime de séjour de plus de 3 mois (tel que défini à l'article 241 B) et a été affilié sans interruption à un club belge. Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.

### **Art. 621 C. Qualification des joueurs étrangers (y compris ceux de la Communauté Européenne) :**

Pour prendre part aux matches officiels, un joueur étranger doit :

1. Satisfaire aux prescrits de l'article 241 B et C.
2. Ne pas participer à plus qu'un championnat en même temps.
3. Avoir satisfait au délai d'attente prévu à l'article 621 A4.
4. La qualification du joueur étranger hors Communauté Européenne est provisoire et temporaire :
  - a) Temporaire : elle n'est accordée que pour la durée de validité de séjour du joueur et, si le joueur travaille sous l'autorité du club, pour la durée de validité du permis de travail du club et de la carte de travail du joueur.
  - b) Provisoire : le joueur n'est plus qualifié aussitôt que le permis de séjour, le permis de travail ou la carte de travail est retiré.
  - c) La ligue a le droit de vérifier, auprès des services compétents, la validité des preuves de séjour légitime fournies.
  - d) La ligue a le droit de demander, à tout moment, l'envoi, par recommandé et endéans les 15 jours, d'une preuve récente de l'inscription du joueur au registre des étrangers, et d'une copie de la carte d'identité orange ou blanche.  
Si cette demande reste sans suite, la qualification devient nulle dès le 3<sup>ème</sup> jour ouvrable qui suit l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus.

Le joueur ne redevient qualifié que si le club le demande au S.G. de la ligue par envoi recommandé contenant aussi les documents prescrits aux articles 241 C 3 et 8. Dans ce cas, le délai d'attente prévu à l'article 621 A 4 est de nouveau d'application.

### **Article 241 B. Conditions requises pour les joueurs étrangers hors Communauté Européenne :**

1. Un club ou un membre d'une ligue ne peut proposer une licence à un joueur étranger que s'il est en possession d'une autorisation de séjour à durée illimitée ou d'une autorisation de séjour délivrée à titre provisoire, obtenue en raison de l'examen pendant d'une procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
2.
  - a) le fait d'être en possession d'une autorisation à durée illimitée peut être démontré par la copie d'une carte d'inscription au registre des étrangers (C.I.R.E.) ou la carte d'identité des étrangers ;
  - b) Le fait d'être en possession d'une autorisation provisoire, en raison de l'examen pendant de la procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980, peut être démontré par la copie de l'attestation d'immatriculation.
  - c) Lorsqu'une personne est autorisée pour un court séjour (trois mois au maximum) pour motifs touristiques ou visites familiales notamment, celle-ci ne peut recevoir une licence.
3.
  - a) Le membre qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible :
    - d'une amende de 250 à 1.000 € et/ou une des sanctions suivantes :
    - suspension ;
    - destitution définitive de toute fonction officielle ;
    - radiation.Le club d'appartenance de ce membre est solidairement responsable pour l'amende à laquelle il est condamné.
  - b) Le club qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible d'une amende de 500 à 10.000 €.

## ***F comme***

### **Feuille de match :**

En divisions nationales et juniors, l'original de la feuille de match doit être envoyé au secrétariat de sa ligue d'appartenance alors qu'une copie sera adressée au secrétariat de l'autre ligue.

En divisions ligue, l'original et une copie doivent être envoyés par le club visité au SG LFH.

Au niveau provincial, l'original est adressé par le club visité au responsable du comité intéressé alors qu'une copie est envoyée au SG LFH.

### **Fin d'exclusion :**

Le formulaire de fin d'exclusion est obligatoire.

## ***H comme***

### **Heures du début des rencontres :**

Le début des matches de l'équipe première en D1 nationale messieurs est fixé :

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h15
- le dimanche entre 14h00 et 17h00.

Le début des matches de l'équipe première en D2 Nationale Messieurs et des matches de Coupe de Belgique messieurs (1/8ème, 1/4 et 1/2 finales) est fixé :

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h30
- le dimanche entre 14h00 et 17h00.

Le début des matches de l'équipe première en D1 nationale dames, D2 nationale dames, et des matches de Coupe de Belgique dames (1/8ème, 1/4 et 1/2 finales) est fixé :

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00.

Le début des matches de la compétition juniors est fixé :

- le samedi, le dimanche ou un jour férié entre 10h00 et 20h00.

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en D1 nationale messieurs débutent le samedi à 20h15.

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en D1 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 20h15.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en D2 nationale messieurs débutent le samedi à 18h00.

Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en D2 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 18h00.

Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.

Dans le cas où un dimanche est suivi par un jour férié, les heures du samedi sont d'application. Dans tous les autres cas, lorsqu'un jour de congé tombe un dimanche, les heures du dimanche restent d'application.

Si les matches sont fixés en semaine en application du point A., ils doivent avoir lieu soit le mardi soit le mercredi soit le jeudi et débiter entre 19h30 et 21h00.

Toutefois, lorsque le club visiteur doit effectuer un déplacement supérieur à 60 km, le match doit débiter entre 20h30 et 21h00.

Le début des matches de compétition ligue est fixé :

- le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
- le dimanche entre 14h00 et 20h00.

## ***I comme***

### **Intempéries :**

Lorsque le Bureau du C.A./ C.E.P décide la remise générale ou partielle de rencontres, la nouvelle sera transmise via le site web des ligues. Les chefs-arbitres et les responsables des désignations d'arbitres seront prévenus. Les clubs et les arbitres sont priés d'être attentifs à ces informations sur le site web.

## ***M comme***

### **Mini-Handball :**

L'affiliation mini-handball est gratuite.

### **Mise en demeure :**

Le club qui n'acquiesce pas les sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa ligue d'appartenance, de l'autre ligue ou d'un club affilié à une des deux ligues ou à une autre fédération nationale reconnue par l'EHF, est mis en demeure de le faire par le SG. La mise en demeure est communiquée par publication au J.O. et répétée dans le J.O. de l'autre ligue s'il s'agit d'un club évoluant en division nationale.

A ce moment, la dette s'accroît automatiquement d'une amende supplémentaire de 25 €. Si, maximum 8 jours après la publication de la mise en demeure, le club ne paye pas sa dette, toutes les rencontres officielles de toutes divisions ou catégories disputées par ce club sont considérées comme perdues par forfait, avec perte des points et amende et ce, jusqu'au week-end qui suit la date à laquelle le paiement est enregistré sur le compte de la ligue.

### **Montées et descentes :**

A la fin de la saison 2013/2014, les 4 premières équipes de D1 nationale messieurs montent en Bénéluxligue, à condition qu'elles répondent aux éventuelles conditions d'admission pour participer à cette compétition. Ces conditions peuvent être imposées par la Bénéluxligue, l'URBH ou la ligue dont dépend le club concerné. Si une équipe ne peut pas participer suite aux conditions imposées par l'URBH, la place ira à l'équipe suivante au classement URBH.

Si une équipe ne peut pas participer sur base des conditions qui n'ont été imposées que par la ligue à laquelle le club appartient, la place ira à l'équipe suivante de la ligue d'appartenance.

Les équipes qui occupent les places 5 à 9 à la fin de la saison 2013/2014 sont qualifiées pour disputer le championnat 2014/2015 en D1 nationale messieurs.

L'équipe qui occupe la dernière place à l'issue de la compétition play-downs 2013/2014 descend en D2 nationale messieurs.

Les équipes qui occupent les 3 premières places de la D2 nationale messieurs à l'issue de la compétition 2013/2014 montent en D1 nationale messieurs pour la saison 2014/2015.

La troisième place montante est déterminée entre les équipes qui ont terminé aux troisième et quatrième places à l'issue des play-offs suivant le principe du "best of three" avec l'avantage du terrain pour la deuxième rencontre et l'éventuelle troisième pour l'équipe qui a terminé à la troisième place à l'issue des play-offs (Art. 641 C 3 et 4).

#### - D1 nationale messieurs :

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine l'équipe qui descend. La dernière équipe classée à l'issue des play-downs descend en D2 nationale messieurs.

#### - D2 nationale messieurs :

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine les 2 équipes qui descendent dans la première division de leur ligue.

Le premier classé à l'issue des play-offs monte en D1 nationale messieurs.

Les équipes classées première de la 1<sup>ère</sup> division de la VHV et de la LFH montent en D2 nationale messieurs.

#### - D1 nationale dames :

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui déterminent l'équipe qui descend.

La dernière équipe classée à l'issue des play-downs descend en D2 nationale dames.

#### - D2 nationale dames :

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui déterminent les deux équipes qui descendent.

Le premier classé à l'issue des play-offs monte en D1 nationale dames et les deux dernières équipes classées à l'issue des play-downs descendent dans la première division de leur ligue respective.

Les équipes classées première de la 1<sup>ère</sup> division de la VHV et de la LFH montent en D2 nationale dames.

#### Nouvelle formule de play-downs pour les divisions nationales dames :

Répartition des 6 équipes en 2 groupes de 3 en fonction du classement du championnat régulier et suivant l'article 641 C mini-championnat en 6 journées.

#### - D1 LFH messieurs :

A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine les 2 équipes qui descendent en promotion(s).

Le premier classé à l'issue des play-offs montent en D2 nationale messieurs.

En fonction du classement final des play-downs de D2 nationale messieurs, il peut y avoir des descendants supplémentaires en promotion(s).

## ***O comme***

### **Officiel de table :**

Les conditions requises pour être officiel de table sont :

- être affilié à une des deux ligues ;
- avoir atteint l'âge de 18 ans (16 ans en LFH) accomplis ;
- avoir satisfait aux épreuves de compétence définies par la CPA ce qui se matérialise par l'octroi d'une carte d'officiel de table.

## ***R comme***

### **Remise(s) de match(es) :**

Les procédures administratives à appliquer dans ce cas sont publiées dans l'annuaire LFH. Le club recevant une demande de modification de match sous pli recommandé est prié d'y répondre dans les huit jours. Le défaut de réponse sera considéré comme accord tacite.

## ***S comme***

### **Sanction :**

En principe, les sanctions (suspensions) ne deviennent exécutoires que 72 heures après notification. C'est-à-dire que pour être exécutoire à partir du samedi, la notification doit porter le cachet postal du mercredi.

### **Sanctions supplémentaires - Suspension automatique :**

#### **A. Troisième carte rouge**

1. La troisième carte rouge reçue en tant que joueur lors d'un match de toutes compétitions officielles est suivie automatiquement par une suspension pour la journée de compétition officielle qui suit. Cette suspension vaut pour toute fonction officielle (joueur, officiel ou arbitre).

Il faut entendre par journée de compétition qui suit, le jour où est programmé le match suivant de championnat ou de coupe de Belgique pour lequel il était qualifié en tant que joueur en tenant compte de la carte rouge qui a entraîné la suspension.

Si le joueur est qualifié pour plusieurs équipes d'un même club, la journée de compétition concernée est déterminée en fonction de l'équipe pour laquelle le joueur en question a disputé le plus grand nombre de matchs depuis le début de la saison au moment de la 3<sup>ème</sup> disqualification. En cas d'égalité, la division la plus haute est prise en considération.

2. Toute nouvelle série de 3 cartes rouges entraîne pour le joueur/la joueuse concerné(e), une nouvelle suspension automatique pour la journée de compétition qui suit.

3. Le nom du joueur/ de la joueuse qui reçoit une carte rouge doit être conservé par son secrétaire de club qui veillera à l'application de la suspension automatique pour le joueur/la joueuse.

4. Le S.G. tient à titre de contrôle une liste des joueurs/joueuses qui ont reçu une " carte rouge ".

5. La non application de la suspension sera sanctionnée par une amende comme lors de l'alignement d'un joueur/une joueuse non qualifié(e). L'article 625 C est aussi d'application.

6. Toutes les autres sanctions existantes pour " cartes rouges ", appliquées par les comités et commissions restent d'application, indépendamment de cette règle.

7. Le nombre de cartes rouges reçues lors des matchs disputés entre le 1/8 et le 31/12 comptent aussi lors des matchs joués entre le 1/1 et le 31/7 de l'année suivante ; le nombre de cartes rouges reçues lors des matchs disputés entre le 1/1 et le 31/7 comptent aussi lors des matchs joués entre le 1/8 et le 31/12 de la saison suivante.

8. Pour l'application du présent article, la carte rouge reçue après 3 x 2' n'est pas prise en compte.

#### **B. Carte rouge dans la dernière minute suivant les règles de jeu de l'IHF 8.10.c et 8.10.d.**

Une disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10.c. et 8.10.d. est suivie automatiquement par une suspension pour la journée de compétition officielle (pour laquelle le joueur en question était qualifié) qui suit, sans tenir compte de la sanction qui pourrait être décidée ultérieurement par les instances compétentes en fonction de la gravité des faits. La disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10.c. et 8.10.d est mentionnée sur la feuille de match suivant la dénomination DRA. La journée de suspension qui a déjà été automatiquement infligée peut, le cas échéant, être déduite de la sanction décidée ultérieurement. Une carte rouge qui est renseignée sur la feuille de match comme ayant été attribuée suivant la dénomination DRA n'est pas prise en considération pour le décompte prévu à l'article 131 M.1.A.



## ***T comme***

### **Team Time Out**

A partir de la saison 2013-2014, chaque équipe a, par rencontre, la possibilité de demander 3 Team Time Out suivant les modalités précisées ci-dessous.

L'équipe visitée fournira 3 (trois) cartes vertes (format A5) Team Time Out par équipe en prévoyant les impressions T1, T2 et T3

Au début de la première période de jeu, le responsable d'équipe reçoit les cartes T1 et T2 qu'il peut utiliser durant cette première période pour demander un Team Time Out (dans l'ordre T1, T2) quand son équipe est en possession du ballon.

Au cas où une équipe n'utilise aucune des deux cartes durant la première période, la carte T1 est rendue aux officiels de table. Au cas où l'équipe n'a utilisé que la carte T1, la carte T2 reste valable pour la deuxième période.

Au début de la seconde période, le responsable d'équipe reçoit dans tous les cas la carte T3.

Les cartes T2 et T3 peuvent être utilisées durant la seconde période pour demander un Team Time Out quand l'équipe demanderesse est en possession du ballon.

Précision : **une seule** des deux cartes peut être utilisée durant les 5 dernières minutes de la rencontre.

Entre la demande, par la même équipe, de deux Team Time Out se succédant, l'autre équipe doit être en possession du ballon.

### **Transfert :**

Le transfert d'un membre d'un club vers un autre est obligatoirement libre de toute prime de transfert, quelle qu'en soit sa nature.

Une indemnité de formation tenant compte de la durée de la formation sera réclamée au club bénéficiaire et le montant de cette indemnité de formation sera rétrocédé intégralement au club formateur d'origine.

## ***V comme***

### **Visite médicale :**

1. Tout affilié à la L.F.H. détenteur d'une licence joueur et tout arbitre doit satisfaire à l'obligation de la visite médicale quel que soit son âge.
2. L'emploi du certificat médical d'aptitude fourni par la L.F.H. (volet A et B) est obligatoire.
3. Toute licence concernant un nouvel affilié, adressée à la L.F.H. doit être accompagnée du volet A du certificat médical ; le volet B sera conservé par le club et accompagnera la licence.
4. L'examen médical doit avoir lieu entre le 1er avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (championnat ou Coupe de Belgique) à laquelle l'intéressé participera.
5. Les certificats médicaux d'aptitude sont à faire parvenir au S.G. de la L.F.H. sous pli recommandé. Cet envoi reprendra aussi la liste nominative de ces certificats. Un joueur est qualifié à la date du cachet postal figurant sur le récépissé de l'envoi recommandé.
6. Tout affilié visé au point 1 n'ayant pas satisfait aux obligations des points 3, 4 et 5 sera considéré comme joueur non qualifié (amende, mais pas de forfait ni perte de points).

En ce qui concerne les équipes participant à des compétitions nationales (championnat, Coupe de Belgique, finales des Jeunes), la sanction de joueur non qualifié est remplacée par une amende fixée annuellement en début de saison par le Conseil d'Administration.

# WEEK-END 07/08.09.2013

## D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H15 SPORTING NELO - EYNATTEN RAEREN  
 Ma 21H00 ACHILLES BOCHOLT - EHC TOURNAI  
 S. 20H15 UNION BEYNOISE - INITIA HASSELT  
 S. 18H00 HC VISE BM - UNITED TONGEREN  
 S. 20H15 OLSE MERKSEM - KV SASJA

## Arbitres

DONEUX M.-SCHREDER E.  
 SCHMACK T.-THOMASSEN S.  
 STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.  
 MARTENS S.-VERDONCK A.  
 VOS W.-BEGON D.

## Observateurs

PRAILLET A.

## D2 NATIONALE MESSIEURS

Di 17H00 HB SINT TRUIDEN - HC VISE BM  
 Di 15H00 SPORTING NELO - GRACE HOLL./ANS  
 S. 20H30 HKW WAASMUNSTER - KREASA HOUTHALEN  
 S. 20H15 HC DB GENT - UNITED BRUSSELS  
 Di 15H00 KV SASJA - WATERLOO ASH

JACKERS J.-PETERS R.  
 PONDEVILLE S.-MOENECLAËY M.  
 DE MOOR L.-BOGAERT M.  
 PIERLOOT T.-GEORGE P.  
 KERREMANS K.-MANNAERT D.

## D1 NATIONALE DAMES

S. 20H30 DHC MEEUWEN - DHW ANTWERPEN  
 S. 18H45 DHC WAASMUNSTER - HV UILENSPIEGEL  
 Di 17H45 DHT MIDDEL.IZEGEM - HC RHINO

(Sp. De Bamburg - Baronstraat, 25 - 8432 Lombardsijde)

S. 18H30 INITIA HASSELT - FEMINA VISE  
 S. 20H15 ACHILLES BOCHOLT - HB SINT TRUIDEN

CAPPA S.-RIGA K.  
 DE KEERSMAECKER C.-JANSSENS D.  
 KERKENI I.-DE BISSCHOP S.

BROOThAERS B.-JANSSENS S.  
**PONDEVILLE S.-MOENECLAËY M.**

## D2 NATIONALE DAMES

Di 18H00 ROC FLEMALLE - PENT.KORTESSEM  
 S. 19H30 HC ATOMIX - FEMINA VISE

(Den Dijk - Dijkstraat, 1 - 3150 Wespelaar Haacht)

S. 18H30 HC DB GENT - BRUSSELS HC

COLS S.-DANSE Q.  
 BAITA P.-DOISE B.

BODSON J.C.

EVERAERT B.-DELANGHE W.

## JUNIORS U.R.B.H.

Di 12H00 HC VISE BM - ENTENTE DU CENTRE  
 S. 18H15 UNION BEYNOISE - HC KRAAINEM

**TILMAN P.-PAULUS H.F.**  
**COMPERE C.-RESIMONT B.**

## D1 L.F.H. MESSIEURS

S. 20H30 ENTENTE DU CENTRE - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 20H15 HC KRAAINEM - REN.MONTEGNEE  
 S. 18H00 EHC TOURNAI - HC HERSTAL TROOZ  
 Di 18H30 HC 200 ANS - EYNATTEN RAEREN  
 S. 20H15 KTSV EUPEN - GRACE HOLL./ANS

PONDEVILLE S.-MOENECLAËY M.  
 CATTEAU G.-EL OUEIRIAGHLI Nour.  
 HAMITI M.-HATZFELD R.  
 JAECKEL B.-L'HOEST P.  
 VOUILLEMIN J.L.-BECKERS C.

BURA R.

BASTIN A.  
 ROTHKRANZ F.

## D1 L.F.H. DAMES

S. 18H30 REN.MONTEGNEE - BRUSSELS HC R  
 JS HERSTAL - FEMINA GRACE HOLL.

S. 17H15 UNITED BRUSSELS HC - KTSV EUPEN

(Kinétix Stadium - Bld Lambermont, 236 - 1030 Schaerbeek)

S. 18H45 ENTENTE DU CENTRE - WATERLOO ASH

(La Drève - Rue Vanhulst, 15 - 7170 La Hestre)

S. 17H00 HC NADIT - HC BRESSOUX R

Di 16H00 ROC FLEMALLE R - H.VILLERS 59

S. 18H30 HC SPRIMONT - JEUNESSE JEMEPPE

TILMAN P.-PAULUS H.F.  
 JACQUES L.-**DEMONTY R.**  
 VEUVE A.-SOTI I.

PONDEVILLE S.-MOENECLAËY M.

DUFOND F.  
 VOUILLEMIN J.L.-BECKERS C.  
 CIBOROWSKI S.-**JACQUES L.**

## PROMOTION BRABANT/HAINAUT

S. 19H00 HC NADIT - UNITED BRUSSELS  
 S. 20H00 HC MOUSCRON - H.B.C.C.R.

S. 19H00 UNITED BRUSSELS R - ENTENTE CENTRE R

(Kinétix Stadium - Bld Lambermont, 236 - 1030 Schaerbeek)

Di 17H30 HSC TUBIZE - MONT/MARCHIENNE

S. 20H00 EHC TOURNAI - HC KRAAINEM

S. 19H00 MONT/MARCHIENNE R - WATERLOO ASH

HC MOULODIA - WATERLOO ASH R

DUFOND F.  
 BEGDOURI A.-EL OUEIRIAGHLI Nad.  
 VEUVE A.-SOTI I.

PIERLOOT T.-GEORGE P.  
 LECHIEN A.-TANASESCU M.  
 TAGLIAFERO F.  
 SIMENON C.

**PROMOTION LIEGE**

S. 19H00 HC AMAY - JS HERSTAL  
 Di 18H00 HC HERSTAL TROOZ - HC VISE BM  
 S. 18H00 KTSV EUPEN - H.VILLERS 59  
 S. 16H00 JEUNESSE JEMEPPE R - HC VERVIERS  
 Di 20H00 ROC FLEMALLE 1 - UNION BEYNOISE  
 Di 19H00 HC SPRIMONT - ROC FLEMALLE R

**Arbitres**

JAECKEL B.-L'HOEST P.  
 VOUILLEMIN J.L.-BECKERS C.  
 GIULIANO M.  
 DEBROUX E.-MALAISE A.  
 CUSUMANO R.-LAURENCIN J.C.

**Observateurs****G-CADETS LIEGE**

Di 16H00 HC HERSTAL TROOZ - VOO GRACE HOLL./ANS  
 S. 16H45 HC SPRIMONT - HC EYNATTEN RAEREN  
 S. 14H30 HC VISE BM - ROC FLEMALLE  
 S. 16H30 UNION BEYNOISE - HC VERVIERS  
 S. 16H00 KTSV EUPEN - VILLERS/AMAY

CIBOROWSKI S.-MAJEAN J.L.  
 GIULIANO F.-MATZARI A.  
 DEMONTHY R.-JACQUES L.  
 CUTAIA D.-FRANSEN M.  
 MATZARIS Em.-MATZARIS Ev.

HENRY F.

**G-MINIMES LIEGE**

S. 11H00 HC AMAY - VOO GRACE HOLL./ANS  
 S. 15H00 UNION BEYNOISE - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 17H00 REN.MONTEGNEE - HC VISE BM  
 S. 15H15 HC SPRIMONT - KTSV EUPEN

COMPERE C.-RESIMONT B.  
 CUTAIA D.-FRANSEN M.  
 TILMAN P.-PAULUS H.F.  
 GIULIANO F.-MATZARI A.

DUCHESNE L.

**G-PREMINIMES LIEGE**

Di 12H00 ROC FLEMALLE - VOO GRACE HOLL./ANS  
 S. 12H30 HC SPRIMONT - HC EYNATTEN RAEREN  
 S. 13H15 HC VISE BM - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 13H45 UNION BEYNOISE - HC BRESSOUX  
 S. 14H30 KTSV EUPEN - REN.MONTEGNEE

**G-POUSSINS LIEGE**

Di 13H15 ROC FLEMALLE - HC AMAY  
 S. 12H30 UNION BEYNOISE - VOO GRACE HOLL./ANS  
 S. 13H45 HC SPRIMONT - JEUNESSE JEMEPPE  
 S. 15H30 REN.MONTEGNEE - HC VISE BM

# WEEK-END 14/15.09.2013

## D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H15 EYNATTEN RAEREN - EHC TOURNAI  
S. 20H15 INITIA HASSELT - HC VISE BM  
S. 20H15 UNITED TONGEREN - OLSE MERKSEM  
S. 20H15 KV SASJA - SPORTING NELO

## Arbitres

VOS W.-BEGON D.  
DONEUX M.-SCHREDER E.  
SCHMACK T.-THOMASSEN S.  
STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.

## D2 NATIONALE MESSIEURS

Di 15H00 HC VISE BM - SPORTING NELO  
S. 19H00 VOO GRACE HOLL./ANS - HKW WAASMUNSTER  
S. 20H15 KREASA HOUTHALEN - HC DB GENT  
Di 16H15 UNITED BRUSSELS HC - KV SASJA  
S. 21H00 HB SINT TRUIDEN - WATERLOO ASH

DE KEERSMAECKER C.-JANSSENS D.  
CAPPAS S.-RIGA K.  
JACKERS J.-PETERS R.  
KERKENI I.-DE BISSCHOP S.  
EVERS F.-TUINSTRAS R.

## D1 NATIONALE DAMES

S. 18H00 DHW ANTWERPEN - DHC WAASMUNSTER  
S. 20H15 HV UILENSPIEGEL - DHT MIDDEL.IZEGEM  
S. 20H30 HC RHINO - INITIA HASSELT  
S. 18H00 FEMINA VISE - ACHILLES BOCHOLT  
Di 17H30 HB SINT TRUIDEN - DHC MEEUWEN

DOLCE M.-CLAESEN M.  
VAN DEN PLAS S.-DEJONGHE G.  
PIERLOOT T.-GEORGE P.  
BOEREN B.-VERBEECK M.  
COLS S.-DANSE Q.

## D2 NATIONALE DAMES

Di 17H00 DHC OVERPELT - ROC FLEMALLE  
S. 18H45 PENT.KORTESSEM - HC EYNATTEN RAEREN  
S. 14H30 FEMINA VISE - HC DB GENT  
Di 18H30 BRUSSELS HC - HC BRESSOUX

KREEMERS J.-VAN EIJGEN J.  
PEETERS J.-VANHOUDT R.  
PONDEVILLE S.-MOENECLAEMY M.  
CAPPAS S.-CUTAIA D.

## D1 L.F.H. MESSIEURS

S. 20H30 JEUNESSE JEMEPPE - HC KRAAINEM  
S. 20H30 REN.MONTEGNEE - EHC TOURNAI  
Di 16H30 HC HERSTAL TROOZ - HC 200 ANS  
S. 18H15 EYNATTEN RAEREN - KTSV EUPEN  
S. 20H45 VOO GRACE HOLL./ANS - ENTENTE DU CENTRE

VOUILLEMIN J.L.-BECKERS C.  
JAECKEL B.-L'HOEST P.  
CIBOROWSKI S.-MAJEAN J.L.  
EL HARRAK A.-VAGHAI ALIPOUR A.  
CAPPAS S.-CUTAIA D.

## D1 L.F.H. DAMES

Di 16H45 BRUSSELS HC R - JS HERSTAL  
S. 17H00 FEMINA GRACE HOLL. - KTSV EUPEN  
Di 14H30 UNITED BRUSSELS HC - ENTENTE DU CENTRE  
(Palais du Midi - Rue R. Vander Weyden, 3 - 1000 Bruxelles)  
Di 15H00 WATERLOO ASH - HC NADIT  
Di 14H00 HC BRESSOUX R - ROC FLEMALLE R  
S. 15H00 JEUNESSE JEMEPPE - REN.MONTEGNEE

HAMITI M.-HATZFELD R.  
COMPERE C.-RESIMONT B.  
PIERLOOT T.-GEORGE P.  
SIMENON C.  
DISTER M.-MATZARIS Ev.  
TONNEAU W.-COLLIN O.

## PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Di 15H15 HC KRAAINEM - HSC TUBIZE  
Di 18H00 UNITED BRUSSELS R - HC MOULODIA  
(Palais du Midi - Rue R. Vander Weyden, 3 - 1000 Bruxelles)  
S. 19H30 H.B.C.C.R. - ENTENTE DU CENTRE R  
S. 20H00 HC MOUSCRON - MONT SUR MARCHIENNE  
Di 18H30 WATERLOO ASH - UNITED BRUSSELS HC  
Di 16H45 WATERLOO ASH R - HC NADIT  
S. 19H00 MONT/MARCHIENNE R - EHC TOURNAI

HAMITI M.-BARBIER JJ.  
PIERLOOT T.-GEORGE P.  
BEGDOURI A.-EL OUEIRIAGHLI Nad.  
LECHIEN A.-TANASESCU M.  
CATTEAU G.-EL OUEIRIAGHLI Nour.  
CATTEAU G.-EL OUEIRIAGHLI Nour.  
DUFOND F.-TAGLIAFERO F.

## PROMOTION LIEGE

Di 13H00 HC VISE BM - HC AMAY  
Di 14H00 KTSV EUPEN - HC HERSTAL TROOZ  
Di 17H30 UNION BEYNOISE - JEUNESSE JEMEPPE R  
JS HERSTAL - ROC FLEMALLE R

CUSUMANO R.-LAURENCIN J.C.  
DEMONTHY R.-JACQUES L.  
TILMAN P.-PAULUS H.F.

## G-CADETS BRABANT/HAINAUT

S. 17H30 H.B.C.C.R. - ENTENTE DU CENTRE

**G-CADETS LIEGE**

S. 14H30 VOO GRACE HOLL./ANS - HC SPRIMONT  
 Di 15H00 HC EYNATTEN RAEREN - HC VISE BM  
 S. 13H00 ROC FLEMALLE - UNION BEYNOISE  
 Di 11H00 KTSV EUPEN - HC VERVIERS  
 S. 16H00 VILLERS/AMAY - HC HERSTAL TROOZ

**Arbitres**

COMPERE C.-RESIMONT B.  
 MATZARIS Em.-MATZARIS Ev.  
 GIULIANO M.  
 DEBROECK Y.-PIERRE B.  
 CUTAIA D.-FRANSEN M.

**Observateurs**

MARCK R.  
  
  
 DUCHESNE L.

**G-MINIMES BRABANT/HAINAUT**

S. 16H00 H.B.C.C.R. - ENTENTE DU CENTRE

**G-MINIMES LIEGE**

S. 17H00 JEUNESSE JEMEPPE - HC AMAY  
 Di 11H00 HC VISE BM - UNION BEYNOISE  
 Di 12H30 KTSV EUPEN - REN.MONTEGNEE  
 Di 13H30 HC EYNATTEN RAEREN - HC VERVIERS

COLLIN O.-CRAVATTE B.  
 CHAIDRON M.-DISTER M.  
 DEBROECK Y.-PIERRE B.  
 MATZARIS Em.-MATZARIS Ev.

DEOM A.  
 HENRY F.

**G-PREMINIMES BRABANT/HAINAUT**

S. 13H30 MONT/MARCHIENNE - ENTENTE DU CENTRE

**G-PREMINIMES LIEGE**

S. 13H15 VOO GRACE HOLL./ANS - HC SPRIMONT  
 Di 12H15 HC EYNATTEN RAEREN - HC VISE BM  
 S. 13H30 JEUNESSE JEMEPPE - UNION BEYNOISE  
 Di 12H15 HC BRESSOUX - KTSV EUPEN  
 S. 18H00 REN.MONTEGNEE - ROC FLEMALLE

KÖTTERS M.-MAHAUT B.

STEENWINCK. C.

**G-POUSSINS LIEGE**

S. 12H00 VOO GRACE HOLL./ANS - ROC FLEMALLE  
 S. 12H30 JEUNESSE JEMEPPE - UNION BEYNOISE  
 S. 13H00 HC VISE BM - HC SPRIMONT  
 HC AMAY - REN.MONTEGNEE

## **Calendrier**

### **Coupe de Belgique Dames (1/16° finale)**

**D4** Brussels HC – Jeunesse Jemeppe = dimanche 10.11.13 à 18h30

### **D1 Nationale Messieurs**

KV Sasja – Achilles Bocholt = dimanche 17.11.13 à 15h00 ≠ 16.11.13

HC Visé BM – KV Sasja = mardi 19.11.13 à 21h00 ≠ 23.11.13

KV Sasja – United HC Tongeren = mercredi 27.11.13 à 20h30 ≠ 30.11.13

### **D2 Nationale Messieurs**

KV Sasja – Waterloo ASH = dimanche 08.09.13 à 15h00 ≠ 07.09.13

HB Sint Truiden – United Brussels HC = dimanche 03.11.13 à 17h00 ≠ 22.09.13

HKW Waasmunster – Kreasa Houthalen = samedi 07.09.13 à 20h30 ≠ 16h00

HKW Waasmunster – Waterloo ASH = samedi 18.01.14 à 16h00 ≠ 20h00

### **D1 Nationale Dames**

DHC Waasmunster – HV Uilenspiegel = samedi 07.09.13 à 18h45 ≠ 20h00

HB Sint Truiden – Achilles Bocholt = samedi 30.11.13 à 19h00 ≠ 01.12.13

DHC Waasmunster – Fémina Visé = samedi 18.01.14 à 20h00 ≠ 18h00

### **D2 Nationale Dames**

Le HC Leuven a déclaré forfait général

ROC Flémalle – Brussels HC = samedi 21.09.13 à 20h30 ≠ 22.09.13

### **D1 LFH Dames**

Tenant compte de la « **Journée sans voiture** » organisée à **Bruxelles** le dimanche **22.09.2013**, la rencontre KTSV Eupen - Brussels HC (R) est remise au w.e. des 21/22.12.2013 (ou à une autre date avec l'accord de l'adversaire). Le club visité est prié de bien vouloir communiquer le jour et l'heure dans les plus brefs délais.

Matches à domicile du Fémina Grâce-Hollogne = 17h00 ≠ 17h30

ROC Flémalle R – Waterloo ASH = samedi 21.09.13 à 18h30 ≠ 22.09.13

Waterloo ASH – HC Sprimont = dimanche 29.09.13 à 15h30 ≠ 14h15

Renaissance Montegnée – Entente du Centre = dimanche 24.11.13 à 17h30 ≠ 23.11.13

Renaissance Montegnée – HC Bressoux R = samedi 08.02.14 à 18h00 ≠ 17h30

Renaissance Montegnée – JS Herstal = dimanche 04.05.14 à 17h00 ≠ 03.05.14

Renaissance Montegnée – HC Sprimont = dimanche 18.05.14 à 17h00 ≠ 17.05.14

### **Les accès habituels connus à la salle de Sprimont sont actuellement fermés. Le HC Sprimont vous conseille :**

1. Si vous venez de Liège par l'autoroute, prendre la sortie 43  
> suivre la nationale jusqu'à Sprimont Fond Leval  
> au double rond-point suivre la direction E25
2. Si vous venez de Louveigné, il y a un détour à faire par le zoning  
> descendre dans le centre de Sprimont  
> au double rond-point suivre la direction E25

**Commission Paritaire du Championnat Promotion Brabant/Hainaut**

Tournai – Kraainem prévu le Dim 08.09 aura lieu le Sam 07.09 à 20h00

Waterloo (R) – Nadit aura lieu le Dim 15.09 à 16h45 au lieu de 20h00

Waterloo – United Brussels aura lieu le Dim 15.09 à 18h30 au lieu de 18h15

Kraainem – United Brussels prévu le Sam 30.11 aura lieu à 19h30 au lieu de 16h45

**Commission Paritaire des championnats Jeunes Brabant/Hainaut****Préminimes**

dimanche	27-oct 14h00	Tournai	Kraainem	
dimanche	10-nov 14h00	Tournai	BEHS	
dimanche	24-nov 14h00	Tournai	Entente	
dimanche	1-déc 14h00	Tournai	Tubize	
dimanche	5-janv 14h00	Tournai	Mt s M	
dimanche	19-janv 14h00	Tournai	Nadit	
dimanche	26-janv 14h00	Tournai	Waterloo	
dimanche	2-févr 14h00	Entente	Tubize	à la place du sam 1/2

**Minimes**

dimanche	29-sept 14h00	Tournai	HBCCR	
dimanche	27-oct 15h15	Tournai	Kraainem	
dimanche	10-nov 15h15	Tournai	BEHS	
dimanche	24-nov 15h15	Tournai	Entente	
dimanche	1-déc 15h15	Tournai	Tubize	
dimanche	5-janv 15h15	Tournai	Mt s M	
dimanche	19-janv 15h15	Tournai	Nadit	
dimanche	26-janv 15h15	Tournai	Waterloo	
dimanche	2-févr 16h15	Tournai	United	
dimanche	2-févr 15h15	Entente	Tubize	à la place du sam 1/2

**Cadets**

dimanche	29-sept 15h15	Tournai	HBCCR	
dimanche	27-oct 16h45	Tournai	Kraainem	
dimanche	10-nov 16h45	Tournai	BEHS R	
dimanche	24-nov 16h45	Tournai	Entente	
dimanche	1-déc 16h45	Tournai	Tubize	
dimanche	5-janv 16h45	Tournai	Mt s M R	
dimanche	26-janv 16h45	Tournai	Waterloo	
dimanche	2-févr 16h30	Entente	Tubize	à la place du sam 1/2

## **C.PR.CH.LG. - Evolution des championnats au 24/08/2013**

### **G-Poussins**

- (E004) Ren.Montegnée – Visé du Sa.07/09/2013 = 15:30 h. <> 14:30 h.  
(E036) Ren.Montegnée – Amay = Di.10/11/2013 à 13:00 h. <> Sa.09/11/2013  
(E044) Ren.Montegnée – Jemeppe = Di.24/11/2013 à 16:00h. <> Sa.23/11/2013  
(E054) Ren.Montegnée – Sprimont du Sa.14/12/2013 = 18:00 h. <> 13:30 h.  
(E117) Ren.Montegnée – Beyne du Sa.08/02/2013 = 15:30 h. <> 13:30 h.

### **G-Préminimes**

- (D042) Ren.Montegnée – Bressoux = Di.10/11/2013 à 14:00 h. <> Sa.09/11/2013  
(D108) Ren.Montegnée – Visé du Sa.15/02/2014 = 15:45 h. <> 14:45 h.  
(D145) Ren.Montegnée – Bressoux = Di.04/05/2014 à 15:30 h. <> Sa.03/05/2014

### **G-Minimes**

- (C090) Verviers – Jemeppe = Sa.11/01/2014 à 17:30 h. <> Sa.04/01/2014  
(C051) Ren.Montegnée – Verviers = Di.10/11/2013 à 15:00 h. <> Sa.09/11/2013  
(C100) Ren.Montegnée – Jemeppe du Sa.25/01/2014 = 17:00 h. <> 16:00 h.  
(C110) Ren.Montegnée – Amay du Sa.08/02/2014 = 16:30 h. <> 16:00 h.  
(C129) Ren.Montegnée – Sprimont du Sa.01/03/2014 = 14:45 h. <> 16:00 h.

### **Cadets**

- HC Herstal-Trooz joue à domicile le dimanche à 16:00 h. à la salle omnisports de Trooz (rue de l'Eglise, 22, Trooz),  
sauf : HC Herstal-Trooz – Eynatten Raeren = Di.06/10/2013 à 14:30 h. à la Préalles à Herstal  
HC Herstal-Trooz – Villers/Amay = Di.24/11/2013 à 14:30 h. à la Préalles à Herstal  
HC Herstal-Trooz – ROC Flémalle = Di.09/02/2014 à 14:30 h. à la Préalles à Herstal  
(B054) Eupen – Verviers = Di.15/09/2013 à 11:00 h. <> Di.24/11/2013  
(B009) Verviers – Eupen = Sa.23/11/2013 à 17:30 h. <> Sa.14/09/2013  
(B028) HC Herstal-Trooz – Visé = Di.12/01/2014 à 16:00 h. <> Di.13/10/2013

### **Promotion**

- HC Herstal-Trooz joue à domicile le dimanche à 18:00 h. à la salle omnisports de Trooz (rue de l'Eglise, 22, Trooz),  
sauf : HC Herstal-Trooz – ROC Flémalle/R = Di.01/12/2013 à 18:30 h. à la Préalles à Herstal  
HC Herstal-Trooz – Beyne = Di.16/02/2014 à 18:30 h. à la Préalles à Herstal  
(P057) Sprimont – Amay = Sa.05/10/2013 à 20:15 h. <> Sa.02/11/2013  
(P024) ROC Flémalle/R – Visé = Di.22/09/2013 à 18:00 h. <> Sa.21/09/2013  
(P023) ROC Flémalle/1 – JS Herstal = Di.22/09/2013 à 20:00 h. <> Sa.21/09/2013

## **Tournois - stages - matches amicaux**

### **Autorisations**

- |          |       |   |
|----------|-------|---|
| 29.08.13 | 19h00 | Union Beynoise – Steaua Bucarest            |
| 31.08    | 14h30 | Union Beynoise – Steaua Bucarest            |
|          | 16h15 | Union Beynoise – KV Sasja                   |
|          | 18h00 | KV Sasja – Steaua Bucarest (à Beyne-Heusay) |

## **Infos clubs - Commissions**

- **Nouvelle adresse E.mail de Anne-Sophie VAN EECHAUTE (C.P.Brabant)** : as.vaneechaute@gmail.com
- **Le secrétariat du H.B.C.C.R. sera, du 28 août au 9 septembre 2013 inclus, assuré par** : Bruno ADAM  
0487 61 24 15 - bruno.adam@brutele.be
- **Le secrétariat du ROC FLEMALLE est, jusqu'à fin septembre 2013, assuré par** : Claude GURDEBEKE  
04 275 23 68 - 0474 87 37 20 - cgurdebeke@voo.be
- **Nouvelles couleurs de l'équipe D1 LFH Dames de la RENAISSANCE MONTEGNEE** : rouge + rouge.
- **Nouvelles couleurs des équipes Minimes et Cadets du HC SPRIMONT** : jaune + bleu.
- **Le HC TROOZ (mat. 603) s'est mis en inactivité.**



## **Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club**

**B.E.H.S.** : Brixhe Laurane(58922), Dorn Charlotte(61925).

**H.B.C.C.R.** : Jacquet Jessy(63384), Lebrun Thomas(62581), Tollet Loïc(63137).

**ROC Flémalle** : Bernard Sophie(63639), Boulanger Sylvia(50297), Chevalier Tom(63500), Cools Myriam(55364), De Cecco Yves(33015), Debois Florian(57236), Denée Justine(63869), Derroitte Alexis(63591), Derroitte Maxime(62997), Deruisseaux Manu(32155), Docquier David(62799), Gérôme Hugo(63365), Giroto Frédéric(25122), Guitoun Raphaël(63592), Haglestein Laurent(51565), Hary Duncan(63364), Iudicello Lucas(63068), Jasselette Patrice(50724), Lahalle Cathy(63812), Lauwaert Manon(63498), Longueville Jean-Marie(32400), Massenet Justine(63723), Massenet Thibault(63724), Mélis Duncan(63421), Nijssen Arthur(63262), Nijssen Lucas(63336), Potschalkin Patrick(33784), Simal Thomas(60830), Smets Loïc(63392), Smets Thomas(63393), Stramare Alexandre(63332), Thiry Thomas(57579), Tuccitto Clara(61638), Van Dongen Louis(62898), Van Dongen Michel(50029), Vanderbiest Yves(31954), Wéry Gilles(63497), Wiame François(57027).

**VOO RHC Grâce-Hollogne/Ans** : Bernimoulin Pierre(34854), Collard William(57524), Crnjak Raphaël(26504), Dolce Giovanni(33805), Giordano Giacomo(33813), Haegelsteens Jules(33955), Hennin Denis(30862), Joris Maurice(58337), Moray Renaud(32689), Nadalin Olivier(27640), Randazzo Salvatore(30988), Sobczyk Mike(56679), Vanderdonckt Denis(54498).

**Jeunesse Jemeppe** : Adam Cindy(52136), Barbier Jérôme(53375), Bosson Fabian(56809), Dalimier Corentin(62713), Damico Anthony(54926), Dantinne David(58399), Dantinne Luna(63130), Di Fede Martine(57650), Ferire Julien(63276), François Juliette(63916), François Thomas(63797), Gallant Daisy(56695), Haway François(54464), Hellings Grégory(61640), Hernandez Richard(28362), Inferrera Aydia(63545), Inferrera Saleah(63546), Kockelkorn Najib(63942), Kockelkorn Sami(63798), Laenen Benjamin(53493), Lejeune Sandra(62104), Lo Bue Mathieu(59194), Luisi Marie(61013), Mancuso Maureen(61677), Martin Erwan(63350), Mathieu Dylan(62264), Orban Lionel(31317), Paganelli Loïc(61586), Palumbo Lukas(62221), Pirson Marie-Claire(53221), Prados Manuel(31598), Renault Benoit(61404), Rodado Pauline(60114), Santoro Luca(62621), Savanier Betty(62774), Tialans Marie-Pierre(57264), Tortolani Christophe(34612), Van Der Heyden Lucas(62696), Verbert Christian(29577).

**SHC Mont-sur-Marchienne** : Deprez Christofer(63787), Dufrane Laure(Mini), Dufrane Nolann(Mini), Dugauquier Zakary(63568), Fontaine Simon(63363), Georges Jacky(50841), Gheys Carline(63925), Ouarrad Ziyad(63908), Roland Jessy(63370).

## **Officiels de table**

### ❖ **Pour les provinces du Brabant et du Hainaut**

#### **Un cours sera organisé :**

- le vendredi 6 septembre 2013 (19h30 - 22h)
- le samedi 7 septembre 2013 (9h30 - 12h)
- le samedi 14 septembre 2013 (9h30 - 12h)

Les endroits seront définis en fonction des participants. Les candidats intéressés devront être présents aux trois séances et doivent s'inscrire dès maintenant auprès de Thierry Pierloot : [thierry.pierloot@skynet.be](mailto:thierry.pierloot@skynet.be)

#### **Les recyclages auront lieu :**

- le samedi 31 août 2013 (9h - 11h)
- le samedi 14 septembre 2013 (9h - 11h)
- le samedi 28 septembre 2013 (9h - 11h)

Tous les officiels de tables souhaitant être en ordre pour la saison 2013-2014 doivent suivre un de ces trois recyclages. Les lieux seront précisés dès que possible.

### ❖ **Pour la Province de Liège**

Étant donné l'absence de modification dans les feuilles de match et dans les règles de jeu et suite à l'accord de la C.C.A.F., la C.P.L.A. a décidé de ne pas organiser de recyclage pour officiels de table avant la saison 2014-2015. Cette décision ne concerne donc que les personnes affiliées à un club de la province de Liège.

## **Offre de services**

Par M. Fernando Miguel De Oliveira Nunes, né le 26.09.1974, ancien joueur (dont 70 sélections en équipe nationale portugaise), titulaire de la Médaille du Mérite Sportif du gouvernement portugais et successivement directeur sportif / team manager au Sporting Clube Portugal et Davor Cutura Handball Campus (Vigo/Espagne).

E.mail : [fnunes74@gmail.com](mailto:fnunes74@gmail.com) (CV disponible au secrétariat de la LFH).

## **Arbitrage**

- **Arrêts** : MATHIEU Jacqueline, SIMENON Lionel.
- **Reprises** : BOTTON Vincent, RIGA Karl.
- **Nouvelle adresse E.mail de Marine DOLCE** : marine.dolce@hotmail.be
- **Numéro exact du portable d'Alan MALOTAUX** : 0493 58 91 08
- **Nouveau numéro du portable de Alexandre VEUVE** : 0470 85 32 07
- **Coordonnées des nouveaux arbitres** :  
BOTTON Vincent - Rue de l'Espérance, 240 - 4000 LIEGE (Bloc 201)  
(0477 99 15 88 - botti\_v@yahoo.co.uk) - Renaissance Montegnée  
BRIXHE Laurane - Rue Kessels, 59 - 1030 SCHAERBEEK (Bloc 143)  
(0493 65 37 92 - laurane\_en\_chocolat@hotmail.fr) - B.E.H.S.  
BRIXHE Pierre - Rue Kessels, 59 - 1030 SCHAERBEEK (Bloc 143)  
(0470 54 17 47 - petit\_petit\_pied@hotmail.fr) - B.E.H.S.  
CHAIDRON Mehdi - Rue du Zoning, 19 - 4430 ANS (Bloc 201)  
(0498 13 91 00 - annick4430@hotmail.com) - VOO RHC Grâce-Hollogne/Ans  
CRAVATTE Benoît - Thier Destockeux, 4 - 4960 MALMEDY (Bloc 249)  
(0476 61 73 70 - b.cravatte@hotmail.com) - HC Malmedy  
FRANSEN Michel - Rue du Tilleul, 21 - 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU (Bloc 175)  
(0498 54 27 84 - fransen4681@hotmail.fr) - HC Visé BM  
RESIMONT Bernard - Rue de Stockis, 30B - 4650 GRAND-RECHAIN (Bloc 202)  
(0495 64 23 78 - bernardresimont@hotmail.be) - HC 200 Ans
- **Nous remercions les arbitres suivants de nous renvoyer leur fiche de renseignements dans les plus brefs délais ou de nous prévenir de leur arrêt éventuel** : DENERT David, GIULIANO Enzo, VOSS Kevin.

## **RECYCLAGES**

**Pour arbitres de niveaux « A1 » et « A2 » : LOUVAIN-LA-NEUVE, salle COUBERTIN, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 à de 9h00 à 16h00**

### Programme :

- Test théorique
- Test PHYSIQUE
- Analyse d'une observation de l'EHF (explication en pratique d'une paire)
- Fautes et irrégularités sur les extérieurs
- Nouvelle feuille d'observation
- Administratif

**Pour arbitres de niveaux « LIGUE » ET « PROVINCIAL » : à l'internat de GRIVEGNEE (rue N. Spiroux, 62 à 4030 Grivegnée) le vendredi 6 septembre 2013 dès 19h00**

### Programme :

- Accueil par Albert Bastin, Président de la C.P.L.A.
- Exposé par Freddy Rothkranz, Membre de la C.C.A.F.
- Test théorique basé sur les questions I.H.F.
- Test physique (prévoir un équipement sportif)
- Distribution des annuaires pour la saison 2013-2014

### Rappel :

- La participation à ce recyclage est obligatoire.
- La réussite des tests (théorique et physique) est indispensable pour les arbitres qui veulent être proposés à une promotion.
- Les arbitres « jeunes » sont les bienvenus lors de cette soirée.

## BON DE COMMANDE ANNUAIRE L.F.H. SAISON 2013/2014

Les personnes qui souhaitent obtenir un/des exemplaire(s) de l'annuaire L.F.H. saison 2013/2014 sont priées de renvoyer le talon ci-dessous à la L.F.H. – Rue des Français, 373/13 – 4430 ANS

Je, soussigné(e) .....

Domicilié(e) .....

Code Postal .....Localité .....

Souhaite obtenir ..... exemplaire(s) de l'annuaire LFH 2013/2014 au prix unitaire de 8,00 € (+ frais de port) \*

Je vire la somme de ..... au compte 310-1480720-04 de la LFH.

Fait à ....., le .....

Signature :

**\* Prix total pour :**

1 exemplaire : 9,95 €  
2 exemplaires : 17,95 €  
3 exemplaires : 27,25 €  
4 exemplaires : 35,25 €  
5 exemplaires : 43,25 €

6 exemplaires : 51,25 €  
7 exemplaires : 60,55 €  
8 exemplaires : 68,55 €  
9 exemplaires : 76,55 €  
10 exemplaires : 84,55 €